

Réf: Dossier N° 208323

**Avis de constitution**

**SOCIETE « SOCIETE DE GESTION DU MARCHE DE BINGERVILLE »**  
**en abrégé « SGMB SAS »**

**Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX ; EN FACE DE  
L'ENTREE DU STADE D'ANGRE , 2EME ETAGE DE L'IMMEUBLE**

**Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du  
24/01/2023 reçus par Me Daouda Wakayantien Ouattara ,  
MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 20/02/2023, il a été constitué  
SOCIETE « SOCIETE DE GESTION DU MARCHE DE BINGERVILLE »  
en abrégé « SGMB SAS »**

**la construction , la gestion , la gestion , la mise a niveau et  
l'agrandissement d'ouvrages civils et d'installations pour la  
réalisation de marches alimentaires et de produits de détail; l'exercice  
d'activités commerciales liées a la préparation des études , des  
projets , a la construction ainsi qu'a l'achat d'équipements  
nécessaires a la réalisation de l'objet social ; l'accomplissement de  
tout ce qui est nécessaire a la réalisation des activités sus  
mentionnées ; la prise de participation dans toutes entreprises ou  
sociétés existante ou a créer ayant un objet similaire au sien  
et généralement toute opérations mobilières et immobilières ,  
financières , commerciales , industrielles , se rapportant directement  
ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou  
le développement , en outre , la société peut également participer par  
2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000)  
F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par les associés.**

**Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX ; EN FACE DE  
L'ENTREE DU STADE D'ANGRE , 2EME ETAGE DE L'IMMEUBLE  
M KOUE PASCAL KOUAME (PRÉSIDENT)**

**M ODETTI LUCA (DG)**

**n°CI-ABJ-03-2023-B16-00080 du 30/05/2023 au Tribunal du Commerce**

**99 ans**



Pour Avis

Le CEPICI